



Le 17 mai 2019

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Réponses aux questions et commentaires datés du 18 avril 2019 concernant la demande d'attestation de non-assujettissement à l'Évaluation environnementale pour l'Aménagement d'un Campement permanent**

Notre réf. : **18-1235-0638**

Votre Réf. : **3214-06-030**

Monsieur,

Le présent document regroupe les réponses à vos questions et commentaires concernant le projet cité en objet. Veuillez noter que le présent document est en cours de traduction. Dès que la traduction sera achevée, la version anglaise vous sera acheminée en six (6) copies papiers et six (6) copies électroniques sur CD.

**QC-1 – Le promoteur devra préciser si le campement permanent projeté est susceptible d'être utilisé à d'autres fins qu'à l'accueil des travailleurs du projet minier Fénelon.**

L'occupation principale du campement permanent vise à héberger les travailleurs de Wallbridge Mining Company Ltd du projet minier Fénelon et, dans une moindre mesure, à héberger les travailleurs de Ressources Balmoral pour les projets d'exploration minière. De plus, les membres des communautés autochtones utilisent le campement Balmoral au besoin lors de leur déplacement dans le secteur. Le promoteur est aussi en communication avec des entreprises forestières pour accueillir les travailleurs forestiers. Dans l'ensemble, le taux d'occupation du campement permanent ne dépassera pas le nombre maximum de 162 personnes qui pourront y être hébergées et nourries.

**QC-2 – Le promoteur devra préciser de quelle façon seront gérées les matières résiduelles sur le site.**

Matières résiduelles non dangereuses

Jusqu'à deux conteneurs pour disposition des déchets domestiques seront présents au campement permanent. Les déchets domestiques continueront d'être collectés par un entrepreneur spécialisé (Sanimos) une fois par semaine et d'être disposés au lieu d'enfouissement technique (LET) de la ville d'Amos.

Les boues septiques et les eaux septiques des réservoirs de rétention sont transportées régulièrement à la station d'épuration des eaux de Matagami selon l'entente entre le promoteur et la ville de Matagami.

#### Matières résiduelles dangereuses

Les quantités de matières résiduelles dangereuses (MDR) générées par les activités au campement permanent demeureront négligeables et occasionnelles. Toutefois, si des MDR sont générées, celles-ci seront acheminées au lieu d'entreposage des MDR localisé au site minier Fénelon. Cet entreposage a été conçu et géré pour respecter les normes du règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.32). Entre autres, les MDR sont entreposées dans des contenants non réactifs adéquatement identifiés. La collecte et la disposition régulière des MDR sont assurées par une entreprise spécialisée dans le domaine de la gestion des matières dangereuses.

**QC-3 – Le promoteur devra faire état et documenter les consultations effectuées auprès des communautés se situant à proximité du projet et indiquer les préoccupations soulevées en regard du projet de campement permanent, le cas échéant. Il devra également évaluer l'impact du projet sur le milieu humain.**

Les communautés autochtones de Pikogan (Premières Nations Abitibiwinni), de Washaw Sibi et de Waskaganish ont été informées du projet d'aménagement du campement permanent Fénelon via une communication effectuée par Wallbridge en janvier 2019. Le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a également été avisé dans une lettre de mise à jour des activités du projet Fénelon transmise à la directrice des ressources naturelles en avril 2019.

Des démarches ont par ailleurs été entreprises par Wallbridge afin d'effectuer des rencontres de suivi avec les communautés autochtones concernées au niveau de leur projet minier Fénelon, du projet d'aménagement du campement permanent, ainsi que des opportunités commerciales potentielles. Deux rencontres ont eu lieu à ce jour en 2019 avec la communauté de Pikogan des Premières Nations Abitibiwinni, soit les 26 mars et 24 avril derniers. Wallbridge travaille actuellement à planifier des réunions avec les communautés de Waskaganish et Washaw Sibi en juin. La prochaine réunion avec Pikogan est quant à elle prévue le 12 juin prochain. Wallbridge continuera également à communiquer avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), les communautés autochtones et les municipalités concernées pendant toute la durée du projet, et ce, via des bulletins mensuels d'information, des rencontres, des communications téléphoniques et par courriels.

#### Préoccupations soulevées

Pour le moment, il n'y a pas eu de préoccupations spécifiques soulevées en ce qui a trait au projet de campement permanent. Lors de la rencontre effectuée auprès de Pikogan, il a été demandé que les demandes de permis soient transmises aux représentants de la communauté afin que ceux-ci puissent identifier les opportunités commerciales potentielles, ce qui se fera prochainement. Outre le fait que le projet touche à certains territoires de trappe, les préoccupations soulevées concernent davantage la participation des communautés, notamment en employant des fournisseurs de services ayant des associations avec les communautés ainsi que la formation de main-d'œuvre.

#### Impacts sur le milieu humain

### Impacts sur le milieu humain

En raison de son accessibilité limitée, le territoire du secteur du projet minier Fénelon est surtout utilisé par les exploitants de l'industrie forestière et par les autochtones dans le cadre de leurs activités de trappe. Les membres des communautés autochtones utilisent le campement Balmoral au besoin lors de leur déplacement dans le secteur et le promoteur est aussi en communication avec des entreprises forestières pour accueillir les travailleurs forestiers. Ces activités pourront être maintenues avec l'agrandissement du campement. Par ailleurs, la zone d'étude est située dans un secteur d'anciennes coupes forestières et ne comporte aucun milieu humide ou milieu terrestre d'intérêt. Aucun impact significatif n'est donc anticipé en ce qui concerne les activités traditionnelles autochtones.

Par ailleurs, le projet de campement permanent aura des répercussions économiques positives et les dépenses occasionnées dans le cadre du projet contribueront à l'économie locale et régionale.

### **QC-4 – Le promoteur devra faire état du processus d'embauche de la main-d'œuvre autochtone et des relations d'affaires avec les entreprises locales (ententes et démarches effectuées) pour l'aménagement du campement permanent.**

Il est prévu que les contrats et emplois associés au projet de campement Balmoral soient accordés sur une base compétitive. Toutefois, une priorité sera accordée aux habitants de la région.

Wallbridge est activement impliqué dans les consultations des parties prenantes et des communautés autochtones et comprend qu'une des principales préoccupations concerne les relations d'affaires et l'embauche de la main-d'œuvre locale. Le projet du campement Balmoral permanent a été inclus dans leur processus de consultation des parties prenantes. Les opportunités d'emplois seront communiquées aux conseils de bandes et les opportunités commerciales potentielles seront incluses dans le bulletin mensuel qui est soumis aux communautés et à la GREIBJ. Les opportunités commerciales potentielles sont également toujours des sujets à discussion lors des rencontres effectuées avec les représentants des communautés.

Un registre des fournisseurs de services détenus par les communautés autochtones concernées ainsi que les fournisseurs avec lesquels elles ont des partenariats a également été demandé afin que ceux-ci puissent être inclus dans les processus d'appel d'offres, lorsqu'applicable.



---

François Demers, Vice-Président Mine et Projets  
Wallbridge Mining Company Ltd